

Activités d'insertion dans le contexte de pandémie : consultation flash des entreprises sociales inclusives

L'activité des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), entreprises adaptées (EA) et groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) est considérée comme essentielle pour les personnes en insertion qu'ils accompagnent.

Le ministère délégué à l'insertion a souhaité apprécier les effets sur leurs activités et leurs emplois des mesures sanitaires applicables depuis le 20 mars 2021 dans 16 départements (enquête menée avant les annonces présidentielles applicables au 6 avril).

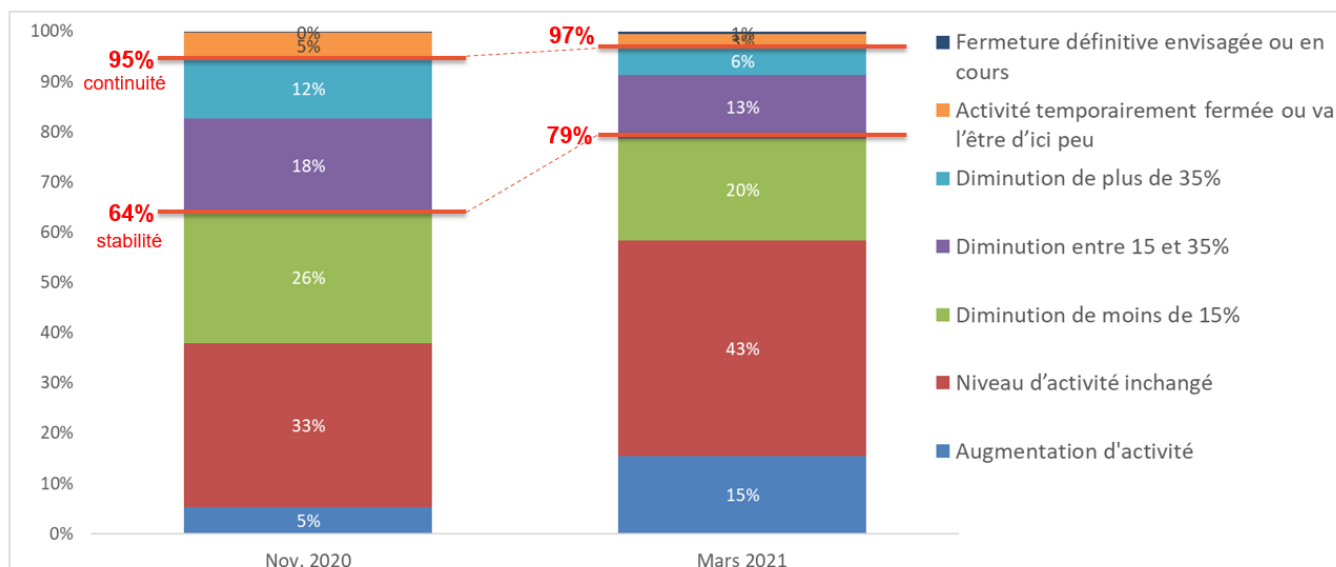
1016 répondants ont participé à l'enquête menée du 23 au 26 mars 2021, représentant les différents types d'entreprises inclusives. L'enquête a été administrée avec le concours de la Plateforme de l'inclusion.

La situation des structures « sur le vif des mesures sanitaires » :

- 79% déclarent une relative stabilité de leur activité (21% déclarent des baisses d'activité de plus de 15%), contre 64% en novembre dernier.
- 97% des répondants assurent la continuité de leur activité.

En cette période compliquée, l'aide de l'État est précieuse pour maintenir l'outil d'insertion sociale et professionnelle. Les usagers que nous accompagnons se trouvent encore plus précarisés et isolés du fait de cette crise sanitaire. Nos structures sont souvent le seul contact qu'il reste à ces personnes.

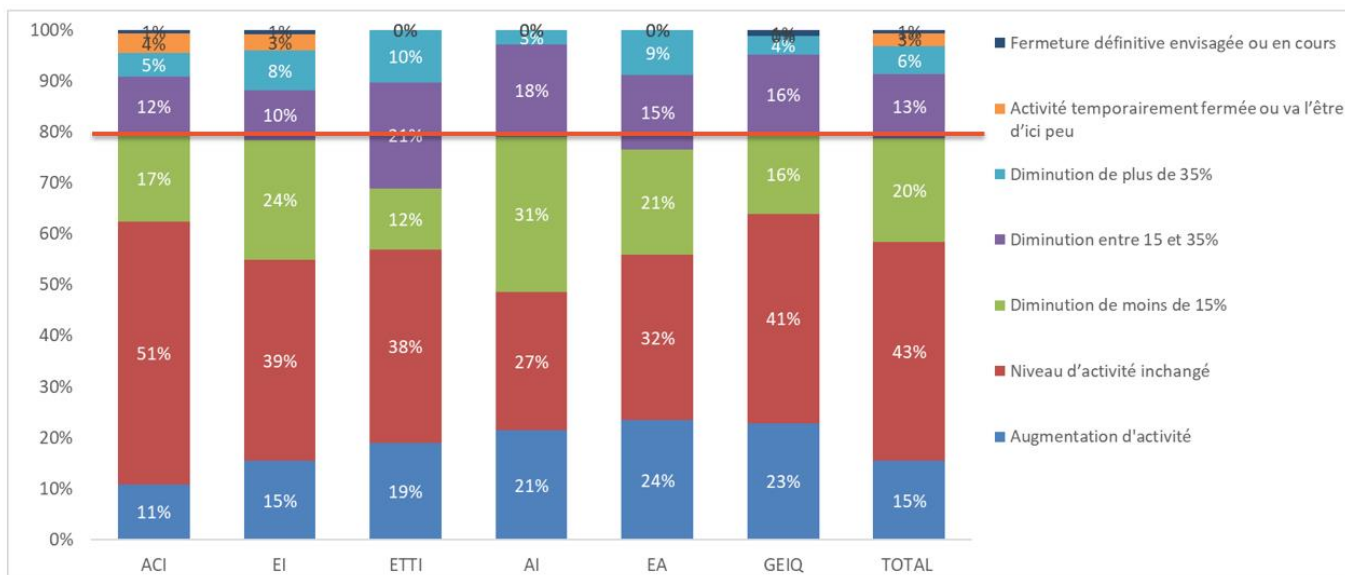
Evolution de l'activité des structures entre novembre 2020 et mars 2021 :



- Si la situation est relativement homogène selon les statuts des différentes structures (voir graphique ci-après), les taux d'activités diffèrent en revanche selon deux déterminants :
 - o Les territoires : on observe 71% de stabilité dans structures situées dans les 16 départements présentant des mesures sanitaires de restriction, contre 82% en dehors de ces territoires
 - o L'effectif salarié des structures : 72% de stabilité dans les structures de moins de 10 salariés contre 83% pour celles de plus de >50 salariés.

La plus grande difficulté de la période reste le manque de visibilité et de perspectives qui compliquent les choix stratégiques et n'aident pas nos salarié(e)s en parcours à se projeter

Évolution de l'activité selon le statut des structures



ACI : ateliers et chantiers d'insertion

EI : entreprises d'insertion

ETTI : entreprises de travail temporaire d'insertion

Entreprises d'insertion par le travail indépendant (EITI) et entreprises adaptées de travail temporaire (EATT) ont également participé à l'enquête sans que les résultats soient ici détaillés compte tenu de leur faible nombre.

AI : associations intermédiaires

EA : entreprises adaptées

GEIQ : Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification

- La principale difficulté reste celle du **manque d'activité** suite aux baisses ou annulations de commandes ou missions (55% des répondants) et 58% des structures envisagent donc d'accentuer leurs efforts de démarchages commerciaux.

⇒ La priorité est donc de **soutenir le développement d'activité** du secteur, avec des attentes exprimées notamment en matière de développement des clauses d'insertion (56,5%) et de mise en relation avec des donneurs d'ordre (53%).

- o Dans le cadre du plan de relance, auquel 40% des structures pensent faire appel, les filières faisant l'objet d'un soutien du gouvernement les plus visées par les répondants sont l'économie circulaire (56%), les mobilités solidaires (40%) et alimentaire et agricole (28%).
- o 20% des répondants prévoient d'investir spécifiquement dans la préparation aux métiers du grand âge, de l'aide à la personne et de la dépendance.
- Parmi les autres difficultés rencontrées, l'organisation du télétravail et de l'activité de manière à respecter la distanciation physique sont un sujet de préoccupation pour respectivement 20% et 47% des répondants. 13% des structures déplorent également des difficultés à s'approvisionner en masques, gels et autres équipements de protection individuels, contre 5% en novembre 2020.
- Parmi les répondants concernés par la **prolongation de contrats d'insertion ou de contrats tremplin de 12 mois supplémentaires** dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, 8% n'ont pas connaissance de cette possibilité de prolongation contre 10% en novembre 2020.

Nous saluons les soutiens (FDI-axes 1 et 2, chômage partiel, aides solidaires, PGE...) auxquels nous avons eu recours aussi peu que possible mais qui nous ont permis la sauvegarde de tous les emplois jusqu'à présent.

Nous tenons en espérant une forte reprise au printemps et la réalisation d'investissements dans des équipements de substitutions ou d'amélioration.

Je pense sans doute passer à côté d'opportunités d'aides, mais je n'arrive plus à faire une veille suivie et à être assez réactive

Ce qui est le plus délicat à gérer, c'est d'arriver à se projeter sur du long terme lorsque le quotidien est dominé par le court terme : absences covid, cadre sanitaire évolutif, fragilité ou lassitude des collaborateurs et usagers...

Contact Ministère chargé de l'Insertion :
sec.conseillers.insertion@cab.travail.gouv.fr